



Garantie Moteur

Par maridre

Bonjour, véhicule d occasion acheté il y a 06 mois. Sur les factures fournies, l'on trouve un changement de moteur (garantie 1an). La garantie est toujours en cours et la semaine dernière j'ai fait un joint de culasse. La garage qui a changé le moteur me déclare que la garantie ne s'applique "que sur les pièces qui touchent l'huile" ! Il est OK pour prendre à sa charge la main d 'uvre mais pas le moteur. Qu'en est-il ? A t-il raison ?
Merci de vos lumières.

Par Henriri

Hello !

Il faut analyser les clauses de cette "garantie moteur"...

A+

Par maridre

Sur la facture il est simplement indiqué "Garantie Pièces et main d'oeuvre 1 an". Je n'ai pas de "contrat de garantie"

Par Henriri

Hello !

Alors poussez le garagiste à justifier (un document définissant sa version) sa version "pièces qui touchent l'huile"... Est-ce un garagiste de marque ou un indépendant ? Si c'est un garagiste d remarque vous pourriez vous renseigner auprès de la marque.

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès d'une association consommateurs ou de ce site officiel :
[url=https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/vehicule-automobile-reparation]https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/vehicule-automobile-reparation[/url]

A+

Par maridre

Bjr, c'est un indépendant, sur ma demande, il doit me faire parvenir le contrat de garantie. Je l'étudierai s il me l'envoi. Il m'a aussi dit que s'agissant d'un moteur d 'occaz c'est la garantie "huile" qui s 'applique.
A vérifier.